



Pôle population et démocratie locale

Direction de la vie associative

Affaire suivie par : Djibril NIANGHANE

03 44 29 50 32

mca@mairie-creil.fr

Creil, le 7 octobre 2025

Objet : Lancement de la campagne de subvention 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les associations locales constituent un pilier essentiel de la vie sociale, culturelle et sportive de notre territoire. Par votre engagement et votre dynamisme, vous participez pleinement au rayonnement et à la vitalité de la Ville de Creil.

Attachée à la reconnaissance et à la valorisation de vos projets et actions, la municipalité réaffirme son soutien constant au tissu associatif creillois. Ce soutien se manifeste notamment par la mise à disposition de salles et de matériel, l'organisation de formations, un accompagnement individualisé, ainsi qu'un appui financier destiné à encourager la mise en œuvre de projets au service de l'intérêt général.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de vous informer de **l'ouverture de la campagne de demandes de subvention pour l'exercice 2026**. Deux catégories de subventions peuvent être sollicitées au titre du fonctionnement de votre structure, ou au titre d'un projet spécifique.

Les dossiers seront instruits conformément aux conditions de dépôt précisées dans les documents joints, et dans le respect des valeurs de la République, telles qu'énoncées dans le Contrat d'Engagement Républicain.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 12 décembre 2025 inclus. Il est impératif que le dossier soit complet et transmis dans les délais afin de permettre son examen dans les meilleures conditions.

Nous vous rappelons que le dépôt d'une demande n'implique pas automatiquement l'octroi d'une subvention.

Les subventions attribuées seront versées au cours de l'année 2026, après le vote du budget primitif par le Conseil municipal. Par ailleurs, la Maison Creilloise des Associations se tient naturellement à votre disposition pour tout complément d'information ou pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos considérations la plus distinguée.

Karim BOUKHACHBA,

Maire adjoint à la vie associative

Sophie DHOURY LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO